



Formation continue 2018-2019 / volet Montréal

Le droit d'auteur et la négociation en arts visuels et métiers d'art

Durée : 14 heures

Dates : 2 et 3 mars 2019 de 9h à 17h

Coût : 70 \$

Lieu de formation : Centre St-Pierre, 1212 Rue Panet, Montréal.

6 participants du RAAV / 6 participants du CMAQ - Priorité aux membres du CMAQ ou RAAV. Votre place sera confirmée par courriel selon la répartition des places disponibles par organismes.

Description

Le RAAV et le CMAQ ont tous deux fait une enquête et une étude pour valider les besoins de formation de leur clientèle respective.

Le RAAV

L'enquête menée en 2002, intitulée « Les conditions de pratique des artistes en arts visuels » (Guy Bellavance et. Al., INRS) a démontré que la majorité des créateurs en arts visuels tirent leurs revenus en tant qu'artiste grâce à la vente, la diffusion et la reproduction de leurs œuvres.

Le CMAQ

Lors de la vaste consultation réalisée en 2014-15 sur les besoins de formation continue pour favoriser le développement professionnel, six (6) enjeux de développement professionnel ont été identifiés. Parmi ceux-ci la gestion de la carrière et de l'entreprise indiquait un besoin de mieux connaître les droits et obligations relatives au droit d'auteur pour les professionnels des métiers d'art.

Le constat

Les artistes des arts visuels, les artistes et artisans des métiers d'art, les artistes émergents, de la relève et professionnels ne connaissent pas toujours les droits et les responsabilités légales liées à la vente, la diffusion et la reproduction de leurs œuvres. Il importe donc que ceux-ci maîtrisent cet aspect fondamental des conditions de pratique professionnelle, les contrats qui balisent la vente, la diffusion et la reproduction de leurs œuvres pour exercer leur profession.

Souvent, par méconnaissance des mécanismes et des lois, ces professionnels ne réclament pas leurs redevances et hésitent à négocier les termes contractuels visant à protéger leurs droits et à délimiter leur collaboration.

Cet atelier permettra aux participants de se familiariser avec le droit d'auteur, les contrats qui leur sont inhérents, le fonctionnement d'une société de gestion collective de droit d'auteur et la protection d'œuvres.

Clientèle cible

Artistes en arts visuels et artistes et artisans en métiers d'art

Objectifs

Cette formation vise à faire connaître aux participants les aspects légaux du droit d'auteur.
Outre la vente d'œuvres, le droit d'auteur peut constituer une source de revenus importante pour tous.

Les deux principales lois étudiées sont la Loi sur le droit d'auteur C-42 (fédérale) et la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs loi S 32.01. (provinciale).

Contenu

PANORAMA DES LOIS APPLICABLES QUI TOUCHENT L'ARTISTE ET L'ARTISAN ET SON ŒUVRE

- > Le concept de la propriété intellectuelle et les lois qui couvrent celle-ci
- > Les lois LDA et S.32.01
 - LDA et les amendements de 2012
 - S.32.01 statut prof et contrats
- > Droit d'auteur, article de base, titularité... article 3 et suivants
- > Droit économique/patrimoniaux (les actes couverts)
- > Droits moraux (altération + paternité)
- > Autres droits de la LDA

LES DIVERS CONTRATS UTILES POUR ARTISTE ET ARTISAN EN DIFFUSION, ASSOCIATION COLLECTIF, ADHÉSION

Texte lois S 32.01

- > Condition base, contenu, droit accordé à l'autre parti
- > Condition minimal, valeur monétaire

Présence WEB, le 2.0 /réseaux sociaux (Droit d'auteur et diffusion et protection des images)

Contrat d'exposition sans vente (SMQ-RAAV)

Licence de reproduction

- > Droit d'exposition et licence de reproduction (diffuseur sans vente) + action professionnelle

Contrat avec vente

- > Salons et foires : demande de Licence de reproduction à fin de promotion (Participation à un événement)
- > Entente dépôt en boutique et galerie d'art, licence diffusion, CMAQ

Contrat de commande

Autres contrats ou ententes

- > Entente avec la Fabrique culturelle (SODRAC-CMAQ)
- > Le droit à l'image, droit de la personnalité
- > Contrat adhésion sur le WEB (plateforme et réseaux)

SOCIÉTÉ DE GESTION : RÔLE, CHAMPS D'INTERVENTION. POUR LES ARTISANS, LE MANDAT DE GESTION (INTRODUCTION).

- > RAAV-COVA/DAAV
- > CMAQ-SODRAC
- > COPIBEC
- > CARFAC

LA PROTECTION DE SES ŒUVRES

- > Protection des images d'œuvres avant diffusion sur le WEB ;
- > Protection Objet – quelle type de protection ;
- > Identifier les mécanismes juridiques simples pour protéger soit leur projet, soit leur œuvre ;
- > Les violations du droit d'auteur ;
- > Définition du plagiat, copie, inspiration forte.
- > Recours, civils, pénaux, autres

Résultats attendus

Suite à la formation, les participants seront capable de :

- > Connaître leurs droits et responsabilités légales face à la diffusion, la vente et la reproduction de leurs œuvres
- > Reconnaître les enjeux d'une négociation, les opportunités à saisir et embûches à éviter
- > Connaître et reconnaître les clauses dans un contrat et entente
- > Connaître les fondements et le fonctionnement d'une société de gestion collective
- > Développer des connaissances et des compétences pouvant les aider à améliorer leurs conditions socioéconomiques

Stratégie pédagogique

- > Exposés théoriques ;
- > Études de cas ;
- > Exercices pratiques ;
- > Discussions de groupes ;
- > Cahier didactique.

Formatrice



Me Maryse Beaulieu, B.A., B.C.L., LL.M., s'intéresse aux droits d'auteur et aux pratiques contractuelles. Elle a développé de nombreux contenus, notamment dans le champ de la propriété intellectuelle, et évolue dans le milieu de l'édition depuis près d'une dizaine d'années. Elle a accompagné plus d'une centaine d'auteurs.

Elle a aussi été directrice des affaires juridiques pour le RAAV et la SODART de 2001 à 2003 et a agi comme consultante pour le DAMIC et la Creators' Copyright Coalition. Elle a côtoyé les associations d'artistes et de nombreuses sociétés de gestion. Elle a, par ailleurs, donné avec succès et en de maintes occasions la formation portant sur le droit d'auteur et la négociation de contrats. Elle est également l'auteur de rapports et d'articles. Doctorante en droit à l'Université de Montréal, la recherche fait partie intégrante de son parcours. Elle a œuvré auprès de nombreux professeurs ainsi qu'au *Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé* de l'Université McGill.

Pour obtenir plus d'information :

Nathalie Dussault, chargée de projets au développement professionnel

514.866.7101 poste 23 | formation@raav.org